121e année. – N° 23 Le numéro : 3 F 7 juin 1989

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

Abonnement. – *Un an* : France et outre-mer : 72 F ; étranger : 146 F
Tout paiement à la commande facilitera son exécution

ISSN 753-2156

ASSOCIATIONS

Loi du 1er juillet 1901

JOEL
ASSOCIATIONS

vous signale tous les mercredis
les déclarations d'associations
(loi de 1901)

3615 + JOEL5 ou **3616 + JOEL**

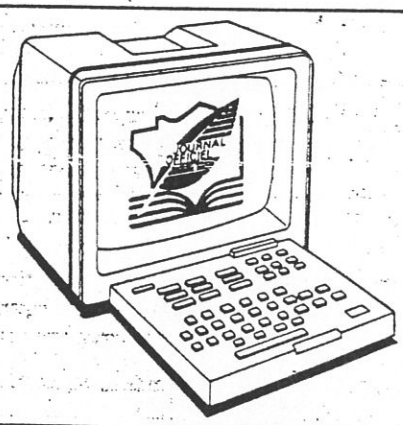

Les déclarations d'associations sont reçues par les services préfectoraux qui assurent leur transmission à la Direction des Journaux officiels. Elles sont publiées chaque semaine dans un numéro supplémentaire à l'édition des *Lois et Décrets* du *Journal officiel* de la République française.

Dans chaque numéro, les annonces sont classées par départements et suivant l'objet de la déclaration :

- créations ;
- modifications ;
- dissolutions.

Les formulaires de « demande d'insertion » au *Journal officiel* sont tenus à la disposition des responsables de l'association à la préfecture ou à la sous-préfecture d'enregistrement de la déclaration. Ces imprimés, remplis selon les indications prescrites, sont remis ou retournés au service préfectoral qui se charge de la transmission de la demande d'insertion à la Direction des Journaux officiels.

Il est recommandé **de dactylographier** ou **d'écrire très lisiblement** l'annonce **en respectant les zones** prévues à cet effet.

Conformément au décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, la déclaration est rendue publique dans le délai d'un mois au moyen de l'insertion au *Journal officiel*. Après publication, la Direction des Journaux officiels adresse un extrait du journal et la facture du montant des frais d'insertion à la personne ayant effectué la déclaration et dont le nom et l'adresse figurent sur l'imprimé.

Une brochure n° 1068 intitulée « Associations, régime général », établie par les soins du ministère de l'intérieur et de la décentralisation, présente le statut juridique général des associations et propose notamment des modèles de statuts. Elle est en vente à la :

Direction des Journaux officiels,
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
Service associations : (1) 40-58-75-96 ou (1) 40-58-75-72 *Abonnements :* (1) 40-58-77-77

Déclaration à la sous-préfecture de Draguignan. **Vip Challenge Saint-Tropez.** *Objet :* conception et organisation de toutes manifestations sportives ou autres se déroulant dans l'aire de Saint-Tropez, participation à toute manifestation française ou étrangère de nature analogue. *Siège social :* villa les Jacas, la Chêneraie, 83580 Gassin. *Date :* 22 mai 1989.

Déclaration à la sous-préfecture de Draguignan. **Basket-Club Salernois.** *Objet :* initier des enfants au basket et participation au championnat avec la Fédération française de basket. *Siège social :* chez Mme Vurchio, quartier Bas-Gaudran, 83690 Salernes. *Date :* 22 mai 1989.

Modifications

Déclaration à la préfecture du Var. **Association pour le développement et la diffusion de l'improvisation musicale.** *Siège social :* 4, rue de la Brèche, 83130 La Garde, *transféré ; nouvelle adresse :* 155, rue du Four, 83130 La Garde. *Date :* 5 mai 1989.

Déclaration à la préfecture du Var. *Ancien titre :* Gymnastique féminine volontaire de Six-Fours. *Nouveau titre :* **Gym France.** *Siège social :* salle des sports, Regnier, 83140 Six-Fours-les-Plages, *transféré ; nouvelle adresse :* montée de Font-Vert, Les Lônes, 83140 Six-Fours-les-Plages. *Date :* 11 mai 1989.

Déclaration à la préfecture du Var. *Ancien titre :* Association de locataires H.L.M. Port-Marchand à Toulon (C.S.C.V.). *Nouveau titre :* **Association des locataires (C.S.C.V.).** *Siège social :* chez M. Boudra, bâtiment G 1, H.L.M. Port-Marchand, rue du C.T.-Infernet, 83000 Toulon, *transféré ; nouvelle adresse :* chez Mme Peyre (Yolande), bâtiment G 1, H.L.M. Port-Marchand, 83000 Toulon. *Date :* 12 mai 1989.

Déclaration à la préfecture du Var. **Comité départemental de boxe du Var.** *Siège social :* chez M. Le Cezannet, chemin de Guiran, 83210 Sollies-Toucas, *transféré ; nouvelle adresse :* chez M. Bonefoy, villa La Piade, voie 591, quartier Grouton, 83500 Tamaris. *Date :* 16 mai 1989.

Déclaration à la préfecture du Var. *Ancien titre :* Centre international de recherche en médecine holistique. *Nouveau titre :* **Centre international de recherche en médecine holistique et cultures biologiques.** *Siège social :* 61, avenue Gambetta, 83400 Hyères, *transféré ; nouvelle adresse :* 9, avenue Jean-Jacques-Perron, 83400 Hyères. *Date :* 16 mai 1989.

Déclaration à la préfecture du Var. *Ancien titre :* Vovinam viet vodao Six Fournais. *Nouveau titre :* **A.S. BA Chuan tao Six-Fours.** *Nouvel objet :* pratique des arts martiaux vietnamiens, chinois de type BA Chuantao, Tai chi Chuan, et Qi Gong ; créer des liens d'amitiés entre ses membres. *Siège social :* 101, avenue de la République, 83140 Six-Fours, *transféré ; nouvelle adresse :* C.S. des pompiers, quartier Peyron, 83500 La Seyne-sur-Mer. *Date :* 17 mai 1989.

Déclaration à la préfecture du Var. **Association des propiétaires de Kirie dite « Aspro Kirie ».** *Siège social :* résidence Olivier, 18, La Burlière, 83400 Hyères, *transféré ; nouvelle adresse :* 18, avenue du Clair-de-Lune, 83400 Giens. *Date :* 17 mai 1989.

Déclaration à la préfecture du Var. **Comité départemental de karaté.** *Siège social :* 15, rue E.-Berny, 83000 Saint-Tropez, *transféré ; nouvelle adresse :* chez M. Bovet (R.), 690, avenue de Rigoumel, 83200 Toulon. *Date :* 17 mai 1989.

Déclaration à la préfecture du Var. **Union des amputés de guerre du Var.** *Siège social :* route des Morières, 83210 Sollies-Toucas, *transféré ; nouvelle adresse :* 2533, chemin de la Cagnarde, 83190 Ollioules. *Date :* 14 mai 1989.

Déclaration à la préfecture du Var. *Ancien titre :* Assistance pour la défense des animaux. *Nouveau titre :* **Assistance aux animaux.** *Siège social :* 36, boulevard de Strasbourg, 83000 Toulon, *transféré ; nouvelle adresse :* 104, rue Jules-Muraire, 83000 Toulon. *Date :* 17 mai 1989.

Déclaration à la préfecture du Var. *Ancien titre :* Sports loisirs hospitaliers intercommunal Toulon - La Seyne-sur-Mer. *Nouveau titre :* **Association sports et loisirs hospitaliers du centre hospitalier Toulon - La Seyne-sur-Mer.** *Nouvel objet :* favoriser la pratique des sports ; organiser des loisirs divers ; entretenir et renforcer les liens d'amitiés et de solidarité existants entre ses membres et les divers groupes sociaux constitués. *Siège social :* centre hospitalier intercommunal Toulon - La Seyne, 1208, avenue Colonel-Picot, 83056 Toulon. *Date :* 18 mai 1989.

Dissolutions

Déclaration à la préfecture du Var. **L'Oustaou-dei-droles.** *Siège social :* avenue du 8-Mai-1945, 83610 Collobrières. *Date :* 16 mai 1989.

Déclaration à la préfecture du Var. **Association Evasion 2000.** *Siège social :* 475, avenue Louis-Bozzo, La Loubière, 83000 Toulon. *Date :* 17 mai 1989.

84 - VAUCLUSE

Créations

Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association de défense du lotissement de la Nible.** *Objet :* favoriser l'aménagement de terrains de loisirs dans le strict respect des lois et règlements régissant ce type d'opération. *Siège social :* 45, rue Carnot, 84000 Avignon. *Date :* 12 avril 1989.

Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association des médecins de garde d'Orange.** *Objet :* gérer et améliorer le système de garde médicale des généralistes d'Orange et participer à toute structure de continuité des soins (centre 15). *Siège social :* 12, cité La Tourre, 84100 Orange. *Date :* 24 avril 1989.

Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association des locataires des cités de Vedène.** *Objet :* défense des intérêts généraux et matériels des locataires des cités de Vedène. *Siège social :* chez M. Durand, n° 68, bâtiment E, Les Lavandières, 84270 Vedène. *Date :* 29 avril 1989.

Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Avignon natation.** *Objet :* promouvoir les activités aquatiques et sportives sous formes et objectifs les plus divers (loisirs éducatifs et rééducatifs, artistiques, culturels, sportifs et de compétition). *Siège social :* stade nautique, avenue Pierre-de-Coubertin, 84000 Avignon. *Date :* 2 mai 1989.

Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Institut pour la promotion de l'art contemporain.** *Objet :* présentation et promotion d'œuvres d'artistes-peintres contemporains. *Siège social :* Maison IV de Chiffre, 26, rue des Teinturiers, 84000 Avignon. *Date :* 3 mai 1989.

Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **L'Union pour Le Pontet.** *Objet :* défendre et promouvoir les intérêts du Pontet et des Pontétiens ; être le lien entre les Pontétiens et les élus issus de la liste « L'Union pour Le Pontet ». *Siège social :* 2, rue Panisset, 84130 Le Pontet. *Date :* 5 mai 1989.

Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Fleur-Bleu.** *Objet :* vente de lavandin aux exportateurs en fonction : au pourcentage des apports. *Siège social :* quartier La Gaillarde, route de Taulignan, 84600 Valréas. *Date :* 5 mai 1989.

Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **XII[e] Convention nationale LEO.** *Objet :* réaliser la préparation et l'encadrement de la XII[e] Convention nationale des LEOS-Clubs affiliés à la fédération du district multiple LEO 103 France. *Siège social :* 170, rue Carreterie, 84000 Avignon. *Date :* 10 mai 1989.

Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **Le goût de lire en pays d'Apt.** *Objet :* développer dans le pays d'Apt l'intérêt pour la lecture en travaillant en coordination avec les associations, les bibliothèques, les personnes concernées. *Siège social :* bibliothèque municipale, place Carnot, 84400 Apt. *Date :* 10 mai 1989.

Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **African King.** *Objet :* promouvoir les relations entre les cultures européennes et celles de l'Afrique ou de l'Asie par les moyens suivants : rencontres, spectacles théâtraux et musicaux, actions culturelles diverses, publications et conférences. *Siège social :* 22, rue Paul-Manivet, 84000 Avignon. *Date :* 10 mai 1989.

Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Environnement et protection de L'Isle-sur-la-Sorgue (E.P.I.S.).** *Objet :* défendre la santé des humains, des animaux, de la végétation contre la destruction ou l'altération des biens naturels ou l'enlaidissement des sites. *Siège social :* 15, rue Jean-Théophile, 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue. *Date :* 10 mai 1989.

Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association L'Elan culturel islamique.** *Objet :* revalorisation du patrimoine culturel des jeunes migrants ; lutter contre la délinquance et la toxicomanie ; apprendre aux adhérents les valeurs morales. *Siège social :* 47, avenue Théophile-Delorme, 84130 Le Pontet. *Date :* 10 mai 1989.

Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Office central de la coopération à l'école de Vaucluse.** *Objet :* permettre et favoriser dans les établissements laïques d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ; sociétés d'élèves gérées par eux avec le concours des adultes en vue d'activités communes qu'elle regroupe. *Siège social :* 35, rue Alexandre-Blanc, 84000 Avignon. *Date :* 10 mai 1989. N° 21 0235

Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **Association Positif.** *Objet :* favoriser le développement culturel en Provence. *Siège social :* mairie, 84530 Villelaure. *Date :* 11 mai 1989.

Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **Vélo Tout-Terrain Lubéron.** *Objet :* promouvoir pour tous les adeptes les conditions de l'exercice sportif de la discipline du vélo tout-terrain ; regrouper les adhérents ; organiser balades et randonnées. *Siège social :* quartier Les Bas-Luquéts, 84220 Gordes. *Date :* 11 mai 1989.

Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association des parents d'élèves et amis des langues orientales.** *Objet :* promotion et défense des langues orientales à tous les niveaux du collège et du lycée Mistral d'Avignon. *Siège social :* 76, rue Carreterie, 84000 Avignon. *Date :* 11 mai 1989.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE VAUCLUSE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES

Bureau de la règlementation
et des élections

AFFAIRE SUIVIE PAR G.GRILLET
RÉF : DLP/CF/CF
Tél. : 04.88.17.81.11
Fax : 04..90.16.47.02

Associations

(loi du 1er juillet 1901)

Dossier n° **207235**
à rappeler lors de toute correspondance avec la préfecture

Récépissé de déclaration
- Modification bureau -

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet du département de Vaucluse,
Chevalier de la légion d'honneur

certifie avoir reçu de M. Jean Francois GERENT

demeurant
17 ILOT L AGLANIERO
84410 BEDOIN

une déclaration en date du 11/03/2008

par laquelle est communiqué un changement dans les organes directeurs de l'association

pour l'association déclarée le 10/05/1989, dénommée :
OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE DE VAUCLUSE (O.C.C.E.)

dont le siège social est situé
RESIDENCE DU CLOS SAINT HENRY
16, CHEMIN SAINT HENRY BAT A

décision prise lors de l'assemblée du 31/01/2008.
84000 AVIGNON

Avignon, le 14/03/2008

Pour le Préfet
L'adjoint chef du bureau de la règlementation
et des élections,

Alain BASQUIN

Extrait de la loi du 1er juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Les modifications statutaires qui porteront sur un changement de titre, de but ou de siège social, devront en outre, faire l'objet d'une insertion au Journal Officiel dans le délai d'un mois au moyen d'un imprimé à retirer à la Préfecture.

Le défaut d'insertion au Journal Officiel entraîne la nullité des modifications. Indépendamment de cette nullité des modifications, il pourra être prononcé à la charge de ceux qui ont contrevenu aux dispositions qui précèdent, une amende dont le montant est prévu à l'article 8 de la loi du 1er juillet 1901.